

COMPTE-RENDU
REUNION PARENTS D'ELEVES – MME LEROY-WARIN
1ER FEVRIER 2016, 18H30-20H45

Etaient présents :

Inspectrice de circonscription de l'Education Nationale : Mme Leroy-Warin (ci-dessous « IEN »)

2 API : Hélène LEDIEN + Séverine Edou

2 FCPE : Christelle Sautin, Elsa Trebosc

Nous remercions Mme Leroy Varin pour son invitation et sa disponibilité lors de ce rendez-vous. Nos échanges ont été très interactifs et instructifs.

Ce compte-rendu a été fait par l'équipe FCPE et transmis à l'équipe API pour qu'elle le complète. L'équipe API remercie la FCPE pour cette collaboration.

Effectifs de la circonscription

- Nombre total d'enseignants, proportion hommes/femmes
- Nombres de remplaçants courte (ZIL) ou longue durée (Brigade), évolution par rapport à l'année passée
- Proportion de temps partiel ?

Réponse :

Ces informations sont pour certaines confidentielles, pour d'autres, disponibles via les fédérations de parents d'élèves qui participent aux CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale). La FCPE y participe et on peut retrouver les comptes rendus sur

<http://92.fcpe-asso.fr/qui-somme-nous/actualites-92>

Dans les Hauts de Seine, il y a un réel problème pour recruter. Trop de places et pas assez de candidats !

Au niveau national, la parité femmes / hommes est de 85% / 15%.

En cas d'absence, si un choix est à faire, la priorité de l'IEN est donnée aux CP, aux CM2 et aux petites écoles (par ex : la maternelle Lemel avec ses 4 classes – 2 absents revient à faire des classes de ~60 !!)

Sur les temps partiels : l'IEN a des exigences en matière de collaboration entre enseignants. Outils communs, accords sur la chronologie des enseignements, etc. Les matières de base « français, mathématiques » doivent être travaillées chaque jour donc par les 2 enseignants. C'est un point-clé qui est vérifié lors des inspections, mais pas en début d'année quand les binômes se mettent en place.

Nous demandons une meilleure communication de ce statut vers les parents qui peuvent avoir l'impression qu'il y a un manque de coordination entre les deux professeurs.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

- Le RASED qui est en dormance : qu'en est-il des postes de maître E et G ?

Réponse :

Le poste de Maître E était gelé. Mme Leroy-Warin a obtenu la transformation de ce poste en Maître G. C'est un poste définitif pour Vanves. Un candidat va être recruté et partira en formation en 2016-2017. Il sera opérationnel à la rentrée 2017. Le RASED fonctionne avec la psychologue scolaire et le futur maître G. Le RASED est renforcé sur Malakoff.

EAP - (Emploi Avenir Professeur) – sujet ajouté par l'IEN

- Deux EAP (étudiantes apprentis professeurs) sont arrivées sur les écoles de Vanves. Les affectations ne dépendent pas de l'IEN, mais sont décidées par l'administration. La règle est la proximité de l'école par rapport de leur domicile ou à leur université.
Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid61330/les-emplois-d-avenir-professeur.html>
- Il y a une jeune fille à l'école du Parc, une autre à l'élémentaire Gambetta.
- Les 2 EAP sont là pour apprendre le métier, le professeur/tuteur peut leur laisser des moments avec un petit groupe dans la classe, mais toujours sous la responsabilité du tuteur, et cette immersion ne doit pas gêner leurs études. Le contrat est rémunéré pour 12h par semaine ; En général ces étudiants sont boursiers, car cette formation doit leur permettre de poursuivre leurs études. Ensuite ils peuvent présenter le concours de professeur des écoles.

ATSEM

- quel est l'impact de la suppression des ATSEM dans chaque école à Vanves ? L'IEN a-t-elle des retours des enseignants particuliers ?

Réponse :

Pas de retour particulier. Le Maire a proposé aux directeurs d'école un aménagement pour pallier les absences, en privilégiant les classes de tous petits.

Pour rappel, le ratio légal est de « 1 ATSEM par école » selon le Code des Communes (ce n'est pas régi par l'EN). Vanves est donc très bien loti, et le service Education est conscient de la fragilité de ce personnel (charge de travail, motivation, valorisation, collaboration parfois complexe avec l'enseignant).

Effectifs et carte scolaire sur Vanves

- ouvertures/fermetures de classes pour 2016 / impact de la nouvelle carte scolaire ?
- Notamment de quelle manière les programmes immobiliers sur le secteur de l'école du Parc sont-ils pris en compte ?
 - Comment gérer l'afflux des nouveaux élèves ?
 - Quelles écoles pourraient voir ouvrir des classes en plus ?
 - Que faire si les locaux ne peuvent plus suivre ?

Réponse :

Une fermeture à la maternelle CABOURG (pour cause démographique, pas lié à la nouvelle carte scolaire).

Pas d'ouverture à Lemel (malgré la nouvelle carte scolaire, peu d'effet d'après les derniers chiffres d'inscription à l'école).

L'IEN souligne que de nouvelles réunions auront lieu avec la Mairie pour comprendre les futurs programmes immobiliers (Parc notamment).

Si demande de changement par rapport à la carte scolaire, les parents doivent faire une demande de dérogation ; L'IEN et la Mairie veulent préserver l'équilibre des écoles.

L'IEN n'est pas très favorable aux changements pendant l'année (même en cas de déménagement) pour des raisons pédagogiques pour l'enfant. Il faut donc qu'une telle demande soit dûment motivée

pour être acceptée. Un changement d'école n'est que très rarement la solution à un problème de l'enfant.

Application Vigipirate

- Quel est le rôle de l'IEN par rapport au Maire ?

Réponse :

Le Maire est le 1er magistrat de la ville, l'IEN le rencontre mardi, notamment pour aligner toutes les écoles et le périscolaire. L'état d'urgence a été prolongé de 3 mois. Aucun transport en commun n'est autorisé pour les sorties scolaires.

- comment concilier les mesures liées à Vigipirate et un accueil correct des familles, notamment pour les maternelles ?

Réponse :

Important : les rdv individuels parents + enseignant sont possibles dans l'école même sous Vigipirate !!

- Présence policière devant les établissements – source d'inquiétude pour les enfants ?

Réponse :

La police nationale organise des rondes aléatoires sur Vanves avec un véhicule équipé (policiers en gilets pare-balles, toujours par 3). Cela peut impressionner mais il faut l'accepter.

- Comment est expliqué aux petits la prolongation de cet Etat d'urgence ? Quelles sont les directives de l'EN en la matière ?

Réponse :

Les directives sont claires : si pas de question des enfants, on n'en parle pas. Si les enfants en parlent, on explique que les policiers ont pour rôle de protéger, et ce sont les personnes qui assurent la sécurité dans les écoles. L'objectif est de protéger en dehors de l'école et dans l'école. Les directeurs de maternelle ont dit qu'il y avait eu moins de « bouffée d'angoisse » en novembre qu'en janvier 2015.

- Les parents se plaignent d'un manque de communication, aggravé par Vigipirate. Ne peut-on pas envisager d'autres modes de communication, par mail par exemple ? L'IEN peut-elle donner des directives à tous les directeurs des écoles de Vanves, pour mieux communiquer vers tous les parents ?

Réponse :

L'IEN voit les directeurs jeudi, elle va leur en parler. La FCPE propose un mail ou un courrier simple rappelant que Vigipirate reste en place mais que les rdv individuels sont possibles.

Enseignement moral et civique - transmission des valeurs de la République

- Le Parlement a-t-il donné des recommandations / textes officiels sur la méthode à suivre, en maternelle et en élémentaire ? Comment les enseignants appréhendent-ils la transmission des valeurs de la République ?

Réponse :

Les enseignants sont tous porteurs des valeurs de la république, c'est inscrit dans leurs listes de compétences. Ils se sont engagés sur ce point.

Plus spécifiquement :

En maternelle : non, rien de plus que ce qui a été fait l'année dernière (le vivre ensemble, « devenir élèves »).

En élémentaire : oui, il y a eu 6h de formation de chaque professeur de la circonscription faite par

l'équipe de l'IEN (3 personnes).

Le « parcours du citoyen » a pour but de faire vivre les valeurs Liberté, Egalité, Fraternité aux enfants, pas juste de les théoriser.

Les questions des enfants sont plus pointues qu'avant, les enseignants sont en train de s'adapter à ces nouvelles situations. On privilégie l'argumentation entre enfants, l'enseignant mène le débat. Il y a des supports qui existent pour les aider (web EDUSCOL), les conseillers pédagogiques peuvent venir en soutien aussi.

Réforme scolaire primaire et collège

- Que se passe-t-il à la rentrée 2016 pour les langues vivantes en élémentaire ?

Réponse :

Les 4 collèges de la circonscription maintiennent les classes dites « bi-langues » sous réserve des Dotations Globales Horaires (DGH) à venir. Par ex, maintenir une classe bi-langue « allemand » en 6e pour un tout petit groupe d'élèves peut provoquer un blocage pour mettre en œuvre la réforme du collège avec la Langue Vivante 2 « allemand » qui doit être enseignée dès la 5e.

A chaque rentrée, la question va se reposer du maintien ou non de cette 2e langue vivante dès la 6e, surtout maintenant que tous les élèves accéderont à leur LV2 (allemand ou espagnol) dès la 5e.

A l'école du Parc, le poste fléché allemand est à pourvoir.

L'IEN ne souhaite pas s'exprimer sur l'arrêt du professeur enseignant depuis la rentrée 2015. C'est un cas exceptionnel, mais qui a pour conséquence l'arrêt temporaire de l'apprentissage de l'allemand en ce moment au Parc.

Un enseignant sur poste flèche bénéficie de la priorité sur l'affectation dans une école et est habilité à enseigner à 2 ou 3 classes mais pas à 5 classes.

Le numérique à l'école

- Nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage grâce au numérique – un enjeu de l'EN. Que se passe-t-il sur Vanves ?

Réponse :

Pas de projet nouveau au-delà de maintenir les TNI actuels (et de les entretenir). Le coût est non négligeable.

L'Éducation Nationale n'a pas non plus l'intention de numériser les livres scolaires. Car se pose la question de l'investissement dans les objets numériques (tablettes ou autre), mais aussi la sécurisation de ces objets dans les salles de classes

Pour continuer néanmoins à former, sensibiliser les enseignants au numérique, ils vont avoir une formation de 2 x 3h de classes sous forme de « parcours » numérique : un parcours qui traitera de la laïcité, un choisi par l'IEN, un autre au choix.

Nous avons ensuite échangé sur l'intérêt et les risques des tablettes et autres supports numériques. L'IEN souligne que les tablettes renforcent l'individualisme, alors que l'école est justement là pour ouvrir l'enfant à l'autre et vivre en communauté. Il faut donc être vigilant sur les nouvelles technologies numériques quelles qu'elles soient, varier les supports, et les inclure dans un projet pédagogique mûrement réfléchi.

Salon EDUCATICE, Les 9, 10 et 11 mars 2016 Porte de Versailles

http://www.educatec-educatice.com/Qui+visite+%3F_393_3086.html

Ouvert aux associations, il offrira un bon panel des derniers progrès en la matière.

Réserve citoyenne

- <http://www.reserve-citoyenne.education.gouv.fr/> est-ce une « ressource » qui a été utilisée dans une école de Vanves ? Ou va l'être ?

Réponse :

A ne pas confondre avec le Service Civique, réservé au 18-25 ans, visant à aider des jeunes à s'insérer. Ils exécutent des tâches particulières confiées par l'école. Il y a 2 jeunes sur Malakoff, aucun sur Vanves, l'idée étant de renforcer les effectifs dans les zones d'éducation prioritaire.

Le principe de la réserve citoyenne est nouveau. Chacun peut soumettre sa candidature sur le site pour proposer de partager sa ou ses compétences. Une commission dirigée par Marc Vigier, notre référent académique, valide les candidatures (ou non – vérification des antécédents judiciaires, en particulier vis-à-vis des enfants). Si la candidature est acceptée, la personne est inscrite sur un site web et devient « une ressource » pour les enseignants ; L'IEN souligne qu'il faut un vrai projet pédagogique avant d'inclure une personne de la réserve citoyenne.

Par exemple à Gambetta cette année, il y a un grand projet « le parcours olympique », impliquant toute l'école, et pour lequel des sportifs de haut niveau sont venus témoigner, notamment des sportifs handicapés. Ils n'étaient pas forcément inscrits à la réserve citoyenne mais le principe est le même.